Municipalité de

Sainte-Cécile-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a, à sa session tenue le 6 août 2018, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2018-04

RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET A L'INSPECTEUR MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale/secrétaire-trésorière, sis au 235, rue principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) ce 7 août 2018.

Carine Neault
Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Françoise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7e jour d'août 2018.

Carine Neault
Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim

235, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0
Téléphone : 819 263-2104 ▪ Télécopieur : 819 263-1043 ▪ Courriel: info@munstececilelvrd.ca